



21 AVRIL 2020

À :

André-Hubert ROUSSEL – CEO

Philippe PASTOR – DRH

Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales

Objet : Négociation des mesures d'accompagnement de la crise COVID-19

Messieurs,

Nos organisations syndicales vous ont adressé un courrier le 20 avril en préparation à la réunion de négociation du 23 avril. Ce courrier demande, à nouveau, des éléments essentiels à la négociation en cours, à savoir :

- Le nombre de salariés en activité constante depuis le 23 mars par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés déclarés au chômage partiel par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés inscrits au dispositif garde d'enfant par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés malades par catégorie socioprofessionnelle
- Le nombre de salariés au forfait jour et au forfait horaire par catégorie professionnelle

Par ailleurs, les managers ont reçu récemment un document « *Rappel concernant la législation en matière d'activité partielle* » qui remet en cause tout ou partie des orientations prises par ArianeGroup depuis mi-mars.

La réunion du 23 avril (qui sera la cinquième réunion sur ce sujet) devra impérativement commencer par la présentation de la législation applicable et, comme nous vous le demandons depuis plusieurs semaines, par les données ArianeGroup listées ci-dessus auxquelles il convient d'ajouter les masses salariales correspondant à chacune des catégories socioprofessionnelles concernées.

Veuillez recevoir nos salutations syndicales,

Les Délégués Syndicaux Centraux ArianeGroup :

Jean-Marc LAVOIX – CFDT

Philippe GERY – CFE-CGC

Pierre GIACOMINI – CGT

Bernard TACHOIRES – FO